

Réponse au Postulat « Interdiction de l'usage des téléphones portables durant la pause de midi dans les écoles de Coppet »,

Déposé par Mme C. Villemot, déléguée de Coppet, lors de la séance du CI APEJ du 18 novembre 2025.

Par ces lignes, l'APEJ répond au Postulat déposé par Mme Christine Villemot, lors de la séance du Conseil Intercommunal du 18 novembre, intitulé « Interdiction de l'usage des téléphones portables durant la pause de midi dans les écoles de Coppet ». Le Postulat a été soutenu par les délégués du CI et renvoyé au Comité de direction.

Mme Villemot demande, par le biais du Postulat (texte complet joint en annexe) :

La soussignée demande donc au CODIR de l'APEJ :

- D'étudier la mise en place d'une interdiction de l'utilisation des téléphones portables durant la pause de midi dans les écoles de Coppet.
- D'élaborer, le cas échéant, un règlement ou une directive applicable à l'ensemble des établissements concernés
- De prévoir, si nécessaire, des solutions alternatives (mise à disposition de jeux de société, espaces d'activités, renforcement de la surveillance éducative) afin de valoriser le temps de pause comme un moment d'apprentissage informel, de détente et de socialisation.

Comme annoncé dans les communications du Comité de direction, lors de la séance du CI de novembre 2025, plusieurs démarches avaient déjà été entreprises, avant réception de ce postulat :

- Création d'un groupe de travail ayant pour objet de réfléchir à l'usage des téléphones par les jeunes ; ce groupe de réflexion a réuni des membres du Comité de direction de l'APEJ, des répondants opérationnels de l'APEJ, un membre du Conseil de direction du primaire ainsi que le Médecin scolaire des deux Etablissements.
- Revue de presse sur le sujet
- Sujet mis à l'ordre du jour du Cescot, séance de janvier 2026 (Compte rendu grand public disponible en ligne https://apej.ch/wp-content/uploads/2026/02/Compte-rendu_Cescot_-27.01.2026.pdf)
- Plusieurs conférences organisées

Les travaux du Groupe de travail, ainsi que les différentes discussions conduites avec l'ensemble des acteurs concernés ont abouti à une vision partagée d'une « journée continue des élèves sans appareils numériques connectés, au sein des Établissements scolaires de Coppet - Terre Sainte, dès août 2026, pour les degrés 1P à 11S ».

Une communication officielle à ce sujet, datée du 24 mars 2026, a été faite. Elle est jointe en annexe et est également disponible sur le site internet de l'APEJ, <https://apej.ch/presse/> ou https://apej.ch/wp-content/uploads/2026/03/APEJ_mars-2026_journee-continue-des-eleves-sans-appareils-numeriques-connectes.pdf

Elle explique les modalités d'application de cette nouvelle règle au sein de nos établissements scolaires et fait partie intégrante de notre réponse au postulat de Mme Villemot.

Ainsi approuvé par le Comité de direction de l'APEJ le 24 mars 2026 en vue de la séance du Conseil Intercommunal APEJ du 23 juin 2026.

Chavannes-de-Bogis le 24 mars 2026,

Pour l'APEJ :

Stéphanie EMERY
Présidente

Mélanie GRAS
Directrice



Annexes ment.

ANNEXES

Postulat : Interdiction de l'usage des téléphones portables durant la pause de midi dans les écoles de Coppet

Contexte et justification

Depuis plusieurs années, l'usage du téléphone portable chez les enfants et adolescents suscite de nombreuses préoccupations en matière d'éducation, de santé et de socialisation. Plusieurs établissements scolaires privés de la région ont déjà pris la décision d'interdire l'usage des téléphones portables durant les temps de pause, avec succès. Par ailleurs, certains cantons voisins (Genève, Valais, etc.) ont également adopté des règlements clairs visant à limiter ou interdire l'usage du téléphone portable dans les espaces scolaires, notamment lors de la pause de midi.

Les principales raisons invoquées sont les suivantes :

1. Favoriser la socialisation : la pause de midi est un moment privilégié pour interagir entre camarades, développer les compétences sociales et favoriser la convivialité. L'usage du portable tend à isoler les élèves dans des interactions virtuelles.
2. Encourager les activités physiques et créatives : sans téléphone, les enfants sont plus enclins à participer à des jeux, à discuter ou à se dépenser, ce qui contribue à leur bien-être.
3. Limiter les risques de cyberharcèlement et de dépendance : l'encadrement de l'usage réduit l'exposition à des comportements problématiques, au stress ou à la surconsommation d'écrans.
4. Assurer une cohérence éducative : de nombreuses écoles et cantons ont déjà adopté de telles mesures, démontrant que l'interdiction est réaliste, applicable et bénéfique.

Demande

La soussignée demande donc au CODIR de l'APEJ :

- D'étudier la mise en place d'une interdiction de l'utilisation des téléphones portables durant la pause de midi dans les écoles de Coppet.
- D'élaborer, le cas échéant, un règlement ou une directive applicable à l'ensemble des établissements concernés
- De prévoir, si nécessaire, des solutions alternatives (mise à disposition de jeux de société, espaces d'activités, renforcement de la surveillance éducative) afin de valoriser le temps de pause comme un moment d'apprentissage informel, de détente et de socialisation.

La soussignée prie ainsi les délégués de voter en faveur du présent postulat afin qu'il soit adopté immédiatement et que le CODIR puisse dès à présent commencer à l'étudier pour revenir vers ses délégués.

Christine VILLEMOT,

Coppet, le 5 Novembre 2025

Chavannes-de-Bogis, le 24 mars 2026

COMMUNICATION OFFICIELLE

« Journée continue des élèves sans appareils numériques connectés »

En Terre Sainte, les acteurs principaux du dispositif scolaire s'entendent pour que la journée continue des élèves soit sans appareils numériques connectés.

Dès août 2026, les adolescents n'auront plus leurs téléphones et autres objets connectés durant la pause de midi ; ils s'en libéreront. Dès la 7P, les élèves fréquentent les collèges intercommunaux à Coppet et leur horaire est dit « à journée continue » avec une seule période de pause à midi, pause placée sous la responsabilité des Communes, respectivement de l'APEJ selon la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Durant leur pause, les élèves qui resteront sur le périmètre de la pause de midi pourront manger au restaurant scolaire et profiter des activités disponibles, toutefois ils ne pourront plus jouer avec leurs « écrans ». Les téléphones, smartphones, montres connectées, consoles, écouteurs et autres objets numériques connectés seront, de préférence, laissés à la maison, cas échéant, déposés et rangés dès l'arrivée à l'école pour n'être récupérés qu'en fin de journée.

Pourquoi ou pour quoi ?

Ce qui est attendu en termes d'impact :

- Une meilleure concentration des élèves,
- Davantage de relations en face à face, de jeux et de créativité pendant les pauses,
- Une diminution des tensions liées aux réseaux sociaux, photos et messages,
- Globalement un climat scolaire plus calme et sécurisant pour tous.

Cela viendra également soulager la pression individuelle (« tout le monde a un smartphone ») en posant un cadre collectif clair pendant la journée scolaire.

Parties prenantes du système éducatif

Le Conseil d'établissement scolaire de Terre Sainte (Cescot), l'APEJ ainsi que les deux Etablissements scolaires, primaire et secondaire, de Coppet Terre Sainte se sont entendus autour d'une vision partagée, celle d'une journée continue sans appareils numériques connectés. Ensemble, en tant que parties prenantes du système éducatif, ils entendent offrir aux élèves un soutien et des moyens concrets pour leur permettre de déposer leurs appareils personnels, vivre une journée « pour se parler, pas pour scroller », « libérés, déconnectés » ou encore « appareils débranchés, idées branchées ».

En parallèle aux actions proposées dans les collèges et destinées aux élèves, il est prévu que les parents continuent également à être informés et formés pour pouvoir accompagner leurs enfants dans l'acquisition de compétences numériques et médiatiques. Ils sont eux aussi une partie prenante essentielle du système éducatif. Ainsi des conférences à destination des parents, certaines avec ados bienvenus, continueront à être proposées. Pour rappel, depuis mars 2024 il y en a déjà eu 5, et la prochaine est prévue le 12 novembre avec pour intervenant François Nanchen, le « e-cop » de la Police Cantonale Vaudoise.

Du côté des professionnels, corps enseignant et personnel éducatif, les actions de prévention et de formation seront poursuivies également.

- Savoir que l'élève qui doit contacter ses parents peut le faire depuis le secrétariat de l'école ; inversement, les parents qui doivent joindre leur enfant peuvent le faire en appelant le secrétariat de l'école.
- Pour les élèves du secondaire, s'être procuré un cadenas (un modèle sera en vente à CHF 10.- auprès de l'économat).
- Prendre contact avec les directions d'établissements scolaires si l'élève a des besoins particuliers nécessitant de pouvoir garder ses appareils numériques connectés.

Dès la rentrée scolaire d'août 2026, une même consigne sera donnée à tous les élèves des Etablissements de Coppet Terre Sainte : déposer les appareils numériques connectés dès l'arrivée à l'école le matin et les récupérer uniquement à la fin de la journée.

Renseignements :

Madame Lucie KUNZ-HARRIS | Vice-Présidente du Comité de Direction de l'APEJ | lucie.kunz-harris@founex.ch ou info@apej.ch

Monsieur Marc MEYER | membre du Comité de direction de l'APEJ et président du Conseil d'établissement | marc.meyer@bogis-bossey.ch ou cescot@apej.ch

Madame Laetitia LAGGER | Directrice de l'Établissement primaire | 022 557 58 58 | ep.coppet@vd.ch

Madame Elisabeth PASCHE | Directrice de l'Établissement secondaire | 022 557 58 00 | es.coppet@vd.ch

APEJ – Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte

Association intercommunale regroupant 9 communes : Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Founex, Mies et Tannay.

Ses missions : Assumer les tâches dévolues aux communes en lien avec l'enseignement obligatoire, l'accueil de jour et la gestion de structures d'intérêt public. www.apej.ch

CESCOT – Conseil d'établissement des écoles primaire et secondaire de Terre Sainte

Le Cescot est composé de membres issus, à parts égales, des autorités intercommunales, des parents d'élèves fréquentant les établissements, des milieux et organisations concernés par la vie des établissements (société civile) ainsi que des professionnels actifs au sein des établissements.

Le conseil d'établissement concourt à l'insertion et l'ancrage des établissements dans la vie locale. Il appuie l'ensemble des acteurs d'établissement dans l'accomplissement de leur mission. Il a pour but d'échanger sur des thématiques et problématiques transverses aux établissements primaire et secondaire ainsi qu'aux autres structures de l'Association, avec une visée de prévention et de mise en place d'actions concrètes. www.apej.ch/cescot/

Etablissements scolaires de Coppet - Terre Sainte

Au sein de l'établissement primaire, ce sont près de 1'400 élèves des degrés 1P à 8P accueillis dans les 7 écoles villageoises et le collège intercommunal de Necker à Coppet. www.epterrresainte.ch

Au sein de l'établissement secondaire, ce sont près de 600 élèves des degrés 9S à 11S accueillis dans le collège intercommunal des Rojalets à Coppet. www.escoppet.ch

Pour les élèves de 1-6P

Les élèves de 1-6P sont accueillis dans les écoles villageoises et bénéficient à midi de deux heures de pause ; ils n'ont donc pas encore l'horaire dit « à journée continue ». Certains élèves sont accueillis en structure d'accueil de jour alors que d'autres rentrent à la maison. La vision d'une journée sans appareils électroniques connectés s'applique toutefois à eux aussi. Dès lors, il est attendu des parents qu'ils prennent le temps d'évaluer la nécessité « réelle » d'équiper leur enfant d'une éventuelle montre connectée ou d'un autre appareil qui permettrait d'écrire des messages, prendre des photos ou enregistrer. Selon les acteurs principaux du dispositif scolaire et parascolaire, les élèves n'ont pas besoin de ce type d'appareils, ni à l'école ni sur le temps parascolaire. Si les parents estiment que leur enfant ou eux-mêmes ont besoin de ces appareils, alors leur usage doit être bien encadré et accompagné. Les appareils seront dans tous les cas éteints et rangés dans le sac d'école dès l'arrivée à l'école le matin et jusqu'à la fin de la journée.

Pour les élèves de 7-8P

Cette tranche d'âge des 10-12 ans est le public cible principal de cette mesure dans le cadre d'une journée continue sans appareils numériques connectés. Le passage en 7P est l'occasion pour certaines familles de donner un téléphone à leur enfant qui « devient grand ». Toutefois le téléphone n'est pas « nécessaire » pour aller à l'école et vivre sa journée d'élève dans les meilleures conditions souhaitées ; la « dépendance » au téléphone pourrait être retardée. De préférence, les éventuels téléphones et autres objets connectés resteraient à la maison. Pour les élèves qui viendraient à l'école avec, il leur sera demandé de déposer leur(s) appareil(s) dans des supports prévus à cet effet dès l'arrivée à l'école au début de la première heure de cours et de ne les récupérer qu'à l'issue de la journée d'école en fin d'après-midi. Dès août 2026, toutes les salles de classes du collège Necker disposeront d'une telle « boîte à téléphones et appareils connectés ».

Pour les élèves de 9-11S

Les élèves de 12 à 15 ans scolarisés au collège des Rojalets sont sans doute ceux pour qui cette transition sera la plus difficile à vivre — et toute la communauté scolaire qui les entoure avec eux. Beaucoup ont pris l'habitude de consulter leur téléphone régulièrement dans la journée, notamment à la pause du midi. C'est également la tranche d'âge qui, selon les statistiques, passe le plus de temps sur les réseaux sociaux chaque jour. L'objectif de la journée sans appareils connectés est précisément de leur offrir une vraie coupure numérique.

Le collège mettant à disposition de tous les élèves un casier personnel, il sera attendu des élèves des degrés 9S à 11S qu'ils déposent leur(s) appareil(s) dans leur casier dès l'arrivée à l'école avant la première heure de cours et pendant toute la durée des cours jusqu'en fin d'après-midi ; aux interours, aux récréations et à midi, les téléphones et autres appareils resteront dans les casiers.

Ressources à disposition

Afin de pouvoir se préparer à cette rentrée scolaire 2026 sous le signe d'une journée continue sans appareils numériques connectés, certains préalables semblent utiles :

- Retrouver sa carte de restaurant scolaire (carte code barre) ou en redemander une, via info@apej.ch.
- Retrouver son SwissPass (support à l'abonnement TPN Mobilis) ou en redemander un, via info@tprnov.ch.
- Connaître ou avoir inscrit dans l'agenda, le portemonnaie ou ailleurs les quelques numéros de téléphones importants.